

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 05 Juin 2026

A 18h00

Nomination du secrétaire de séance : Marion Chaput

Approbation du compte rendu du 18/05/2026 à l'unanimité

Absent : Olivier Fournier, Méline Prudhomme

Excusés : Aude Laumond (procuration à Marion Chaput) – (Mathieu Chevalier (procuration à J. Lespinasse) uniquement vote délégués)

01 – Désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le Conseil municipal de la commune de SAINT GENIES, réuni en séance ce jour, sous la présidence de Mr LESPINASSE Jérémy, Maire,

Vu le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu le décret n°2026 -301 du 21 Avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire INTP2611651C qui a pour objet de donner les instructions utiles pour le bon déroulé de la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;

Considérant que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune de SAINT GENIES est fixé à : 3 délégués et 3 suppléants ;

Il a été procédé à l'élection, au scrutin secret, des délégués et suppléants du conseil municipal.

À l'issue des opérations de vote, conformément au Procès-verbal établi, sont proclamés élus :

Délégués titulaires :

Mme CHAPUT Marion

Mr LESPINASSE Jérémy

Mr LE FOLLIC Anthony

Leurs Suppléants

Mme MARTINEAU Sophie

Mme GINESTE Céline

Mr LANKAR Johann

02 – Bail Professionnel - Psychiatre - 08 Juin 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'installation sur la commune d'une nouvelle activité, un médecin psychiatre, et de sa demande de location d'un local au sein du Cabinet Médical.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- se réjouit de cette demande d'installation
- autorise M. le Maire à signer un bail professionnel au nom de la commune pour une activité de médecin psychiatre, avec effet au 08 Juin 2026, pour une durée de 6 ans.
- fixe le montant mensuel du loyer à cent soixante-dix euros – 170€ (charges en sus), et approuve le projet de bail professionnel qui lui est soumis.
- Acte la gratuité des loyers de Juin 2026, Juillet 2026 et Août 2026. Par conséquent, le premier loyer payé sera celui de Septembre 2026, à payer à terme échu au début du mois d'Octobre 2026.

03 – Assainissement collectif - Avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'études diagnostiques

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, rappelle que la commune est membre du groupement de commandes constitué par la Communauté de communes du Pays de Fénelon et les communes membres, concernant la réalisation d'études diagnostiques des systèmes d'assainissement collectif, conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique et L.5211-4-4 du CGCT.

Il est présenté un projet d'avenant n°1 à la convention initiale visant à modifier l'article 12 relatif aux dispositions financières, afin de transférer la prise en charge des phases 4 et 5 aux communes, suite au

souhait de la Communauté de communes du Pays de Fénélon ne pas exercer la compétence assainissement au 1er Janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Approuver l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des études diagnostiques des systèmes d'assainissement collectif, pour un montant qui s'élève à 2 160€HT
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous documents afférents à cette décision.

04 – Désignation du représentant de la commune à la CLECT du Pays de Fénélon

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°38 en date du 09 Avril 2026 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pays de Fénélon portant composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;

Considérant que par une délibération n° 38 en date du 09 Avril 2026, le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant par commune ;

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres ;

Le maire propose de désigner Céline Gineste, représentante de la commune au sein de la CLECT.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNER Céline Gineste comme représentante de la Commune de St Geniès au sein de la CLECT.

QUESTIONS DIVERSES

- Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs : Jérémy Lespinasse, Johann Lankar, Céline Gineste
- Mr le Maire propose au conseil de renouveler la prise en charge des feux d'artifice du 13 Juillet, à hauteur de 1000€, et de la fête votive pour la somme de 1500€ (1/3 du coût réel) – Accord du conseil à l'unanimité
- Marion Chaput donne lecture du compte rendu de la Commission culture / tourisme et patrimoine et notamment sur 'organisation de la fête de la musique le 21/06, sur la mise en place d'une résidence artistique sous forme d'expo durant l'été à la salle de l'amitié et sur les journées européennes du patrimoine en Septembre
- Sophie Matineau interpelle les membres de la commission Marchés à la suite de la parution de l'annonce d'emploi de deux saisonniers pour l'installation et désinstallation des marchés gourmands et notamment sur le financement de ce personnel. Marion Chaput, responsable de la commission, indique que ce coût sera pris en charge par les exposants du marché.
- Antoine Vauquelin et Celine Pechmajou Auvray prennent la parole afin d'aborder le souci de visibilité au niveau du carrefour des 4 routes et notamment lorsqu'on vient du bourg – en parler au Conseil Départemental pour effectuer un nettoyage de la végétation qui gêne.

Le prochain conseil municipal est fixé au Jeudi 25 Juin 2026 à 20h30

Séance levée à 20h25

Le Maire,
Jérémy Lespinasse,

Le secrétaire de séance,
Marion CHaput,